

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
A MOUSTEY (40)
Séance du 12 octobre 2020
Délibération n°88

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt, le 12 octobre à 17h30, le Comité syndical s'est réuni à MOUSTEY (40) conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. DUNOGUES Yves

Date de la convocation : 22 septembre 2020

Étaient Présents : M. LAGRAVE Renaud portant pouvoir de Mme NADAU Marie-Françoise, Mme LAMARQUE Gisèle portant pouvoir de Mme HARRIBEY Laurence, Mme NAYACH Laure, M. THIERRY Nicolas, Mme PIQUEMAL Sophie portant pouvoir de Mme VEILLARD Carole, M. GLEYZE Jean-Luc, M. COUTIERE Dominique, M. DUDON Alain, Mme VALIORGUE Magali portant pouvoir de M. CARRERE Paul, Mme BREQUE Claudie, M. SAINTORENS Denis, M. BOUFFIN Yann, M. DELUGA François, M. FORET Thierry, M. LASSALLE Jean-Claude, M. MARTINEZ Manuel, M. SARTRE Philippe, M. TULARS Bernard, Mme ARDOUIN Aimée, M. BLANC-SIMON Jean-Luc, M. DECLERCQ Cyrille, M. DEDIEU Vincent, Mme DESMOULIN Karine, M. DUNOGUES Yves, M. ICHARD Vincent, M. LANUSSE Denis, Mme LE YONDRE Nathalie, Mme MESPLES Olga, M. PAIN Cédric, M. SORE Serge, Mme TAPIN Maylis, Mme TOSTAIN Emmanuelle.

Absents excusés (pouvoirs) : Mme HARRIBEY Laurence ayant donné pouvoir à Mme LAMARQUE Gisèle, Mme NADAU Marie-Françoise ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. CARRERE Paul ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, Mme VEILLARD Carole ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL.

Absents : Mme BARAT Geneviève (excusée), M. PAPADATO Patrick (excusé), M. GILLÉ Hervé (excusé), Mme BRUN Yveline, M. TAUZIN Arnaud.

VIE INSTITUTIONNELLE :
ELECTION DU PRÉSIDENT

Suite au renouvellement des membres du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional des Landes de Gascogne, **il est nécessaire de :**

- **PROCEDER** à l'élection du Président du Syndicat Mixte dans les conditions déterminées par les statuts du syndicat Mixte :
 - Article 11.1 : Election du Président :
« Le comité syndical élit en son sein le Président au scrutin uninominal à trois tours, à la majorité absolue aux deux premiers tours, et relative au troisième »

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque délégué remet son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Total des bulletins : 82
- Bulletins nuls : 3
- Bulletins blancs : 1
- Suffrages exprimés : 78

- Majorité absolue : 40

A obtenu :

- M. Vincent DEDIEU : 78 (soixante-dix-huit) voix

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
A MOUSTEY (40)
Séance du 12 octobre 2020
Délibération n°88

M. Vincent DEDIEU ayant obtenu la majorité absolue est proclamé
Président du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 13 octobre 2020



Yves DUNOGUES
Président de séance